



**MINISTÈRE
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction des Services de la Navigation Aérienne
Direction de la Technique et de l'Innovation**

MPF-25-21137

Location de services sur mesures de communications opérationnelles Outre-Mer

Note technique

Projet / Opération : MPF-25-21137

Version : V1R0 du 09/06/2026

DTI/INFRA/ITR	Projet	MPF-25-21137	Version	V1R0
NOTE	Titre	Location de services sur mesures de communications opérationnelles Outre-Mer	Du	09/06/2026

DIFFUSION INITIALE

DESTINATAIRE(S)	COPIE(S) POUR INFORMATION

Toute reproduction ou communication de ce document, de son contenu ou de sa nature, même partielle, exceptés les usages internes des Services de la Direction Générale de l' Aviation Civile, est strictement interdite sans le consentement écrit de la Direction de la Technique et de l' Innovation

Objet de la diffusion (facultatif) :

VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa

MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence : MPF-25-21137	
Gestionnaire du document : DSNA/DTI	
Affaire / Projet / Opération : MPF-25-21137	
Classement et archivage du document Stockage : Fichier : Note technique MPF-25-21137 V1R0.docx Support / Format :	

Contenu personnalisable

DTI/INFRA/ITR	Projet	MPF-25-21137	Version	V1R0
NOTE	Titre	Location de services sur mesures de communications opérationnelles Outre-Mer	Du	09/06/2026

Historique du document

<i>Version du document</i>	<i>Date de rédaction</i>	<i>Raison de l'évolution</i>	<i>Rédacteur</i>
V1R0	09/06/2026	Version initiale	ITR

DTI/INFRA/ITR	Projet	MPF-25-21137	Version	V1R0
NOTE	Titre	Location de services sur mesures de communications opérationnelles Outre-Mer	Du	09/06/2026

Sommaire

1	INTRODUCTION.....	5
2	CONTEXTE GENERAL	6
2.1	Organisation de la DSNA	6
2.2	La DO	6
2.3	La DTI	7
3	PERIMETRE GLOBAL	9
4	ORGANISATION DE L'ACCORD-CADRE	10
4.1	Allotissement	10
4.1	Prestations à réaliser	10

DTI/INFRA/ITR	Projet	MPF-25-21137	Version	V1R0
NOTE	Titre	Location de services sur mesures de communications opérationnelles Outre-Mer	Du	09/06/2026

1 INTRODUCTION

Le présent document décrit succinctement, dans le cadre de cet appel à candidature, les services de télécommunications opérationnelles attendus en support des réseaux mis en œuvre par le Pôle Infrastructure de Télécommunications et Réseaux (INFRA/ITR) de la DSNA/DTI.

La consultation est un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire composé des lots suivants :

- Lot 1 : Location de services sur mesure de communications opérationnelles au profit du SNA-AG
- Lot 2 : Location de services sur mesure de communications opérationnelles au profit du SNA-OI

Les titulaires des différents lots sont également appelés "prestataires" dans le présent document.

DTI/INFRA/ITR	Projet	MPF-25-21137	Version	V1R0
NOTE	Titre	Location de services sur mesures de communications opérationnelles Outre-Mer	Du	09/06/2026

2 CONTEXTE GENERAL

2.1 ORGANISATION DE LA DSNA

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) est organisée conformément aux règlements européens relatifs au Ciel unique. On pourra trouver une information complète sur cette organisation sur le site web du Ministère de la Transition écologique et solidaire à l'adresse :

<https://www.ecologie.gouv.fr/direction-generale-laviation-civile-dgac>

Les activités de la DGAC sont pilotées par trois directions, la DTA (Direction du Transport Aérien) pour le volet réglementaire, la DSAC (Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile) pour le volet surveillance et la DSNA.

L'opérateur français de services de la navigation aérienne est la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA), chargée de fournir les services de la circulation aérienne, de communication, de navigation, de surveillance ainsi que les services d'information aéronautique, aux aéronefs évoluant dans l'espace aérien dont la gestion a été confiée à la France par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et sur les aérodromes désignés par le ministre chargé de l'aviation civile.

Pour accomplir ses missions, la DSNA s'appuie sur deux directions :

- La Direction des Opérations (DO) à laquelle sont rattachés les cinq Centres en Route de la Navigation Aérienne (CRNA Nord, Ouest, Sud-ouest, Sud-est et Est), le Centre d'Exploitation des Systèmes de la Navigation Aérienne Centraux (CESNAC), le Service de l'Information Aéronautique (SIA) et les onze Services de la Navigation Aérienne (SNA Nord-est, Est, Sud-est, Sud-Sud-est, Sud, Sud-ouest, Ouest, Nord, Région parisienne, ainsi **que les SNA Antilles-Guyane et Océan Indien**).
- La Direction de la Technique et de l'Innovation (DTI), chargée de l'étude, du développement, de l'achat, de la réception, de la vérification, puis de la mise en œuvre et du suivi technique des équipements et des systèmes de communication, de navigation, de surveillance et de gestion du trafic aérien et de ceux utilisés pour les services d'information aéronautique, mis en œuvre par la DSNA.

2.2 LA DO

La DO (Direction des opérations) est chargée d'assurer l'écoulement sûr et régulier du trafic aérien en tenant compte des contraintes environnementales. A ce titre, elle est chargée :

- De rendre les services de la circulation aérienne dans les zones de responsabilité des Centres Régionaux de la Navigation Aérienne (CRNA), des entités d'approche et d'aérodrome ;
- D'exploiter les systèmes informatiques à caractère national concourant au contrôle de la circulation aérienne ;
- De veiller à la cohérence des procédures, des méthodes, des moyens mis en œuvre par les services et les centres qui lui sont rattachés ;
- De fournir l'information aéronautique conforme avec les recommandations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ;
- De recueillir, réaliser, éditer et diffuser l'information aéronautique.

Afin de remplir sa mission, la DO s'appuie sur :

- Les Centres en route de la navigation aérienne (CRNA) qui assurent les services de contrôle, d'information et d'alerte généralement pour les espaces supérieurs. Pour la France métropolitaine, ils sont implantés à Aix-en-Provence, Paris/Athis-Mons, Bordeaux/Mérignac, Brest/Loperhet et Reims.

DTI/INFRA/ITR	Projet	MPF-25-21137	Version	V1R0
NOTE	Titre	Location de services sur mesures de communications opérationnelles Outre-Mer	Du	09/06/2026

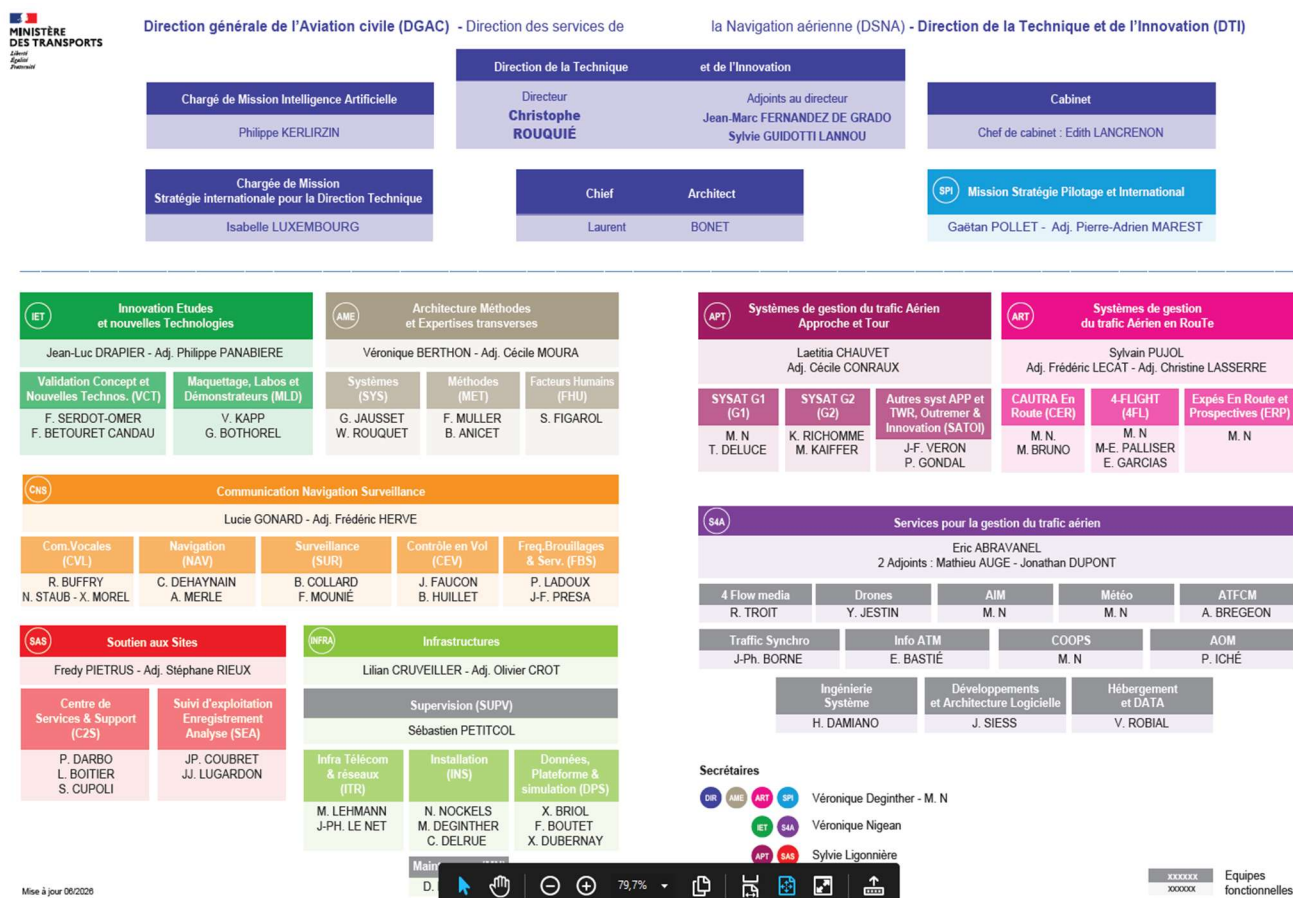
- Les Services de Navigation Aérienne (SNA) qui assurent les services de contrôle, d'information et d'alerte généralement pour des espaces inférieurs et proches des plateformes de décollage/atterrissage. Les SNA métropolitains sont implantés à Paris, Bordeaux, Brest, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Strasbourg et Toulouse pour la métropole, **Fort de France et Saint Denis de la Réunion pour l'outremer.**
- Les Centres Outre-Mer avec des configurations adaptées à leur situation géographique et aux missions de contrôle qui leur sont assignées. Il s'agit du SNA Antilles-Guyane, le SNA Océan Indien, le SAC Saint Pierre et Miquelon, le SEAC (Service d'Etat de l'Aviation Civile) de Polynésie Française, le SEAC de Wallis et Futuna et le SEAC de Nouvelle Calédonie.
- Le CESNAC, chargé d'assurer la mise en œuvre, l'exploitation et le suivi des systèmes et des réseaux à caractère national permettant d'assurer les services de la circulation aérienne.

2.3 LA DTI

La DTI est chargée de l'étude, du développement, de l'achat, de la réception, de la vérification, puis de la mise en œuvre et du suivi technique des équipements et des systèmes de communication, de navigation, de surveillance (CNS) et de gestion du trafic aérien (ATM) et de ceux utilisés pour les services d'information aéronautique, opérés par la DSNA, prestataire français des services de la navigation aérienne.

Son organisation s'appuie sur des domaines, eux-mêmes composés de pôles de compétences.

La figure suivante présente l'organigramme de la DTI.



DTI/INFRA/ITR	Projet	MPF-25-21137	Version	V1R0
NOTE	Titre	Location de services sur mesures de communications opérationnelles Outre-Mer	Du	09/06/2026

Le pôle Infrastructure de Télécommunications et Réseaux (ITR) est une unité du domaine Infrastructures (INFRA) de la DTI. Il est chargé de :

- Capturer les besoins de télécommunications opérationnelles locaux et longue distance et de les traduire en exigences techniques et d'exploitation,
- Proposer, à partir des exigences de télécommunications, les services adéquats de télécommunications à mettre en œuvre,
- Spécifier, acquérir et assurer le suivi de ces services de télécommunications qu'ils soient fournis en interne DSNA ou externalisés auprès d'opérateurs télécom,
- Déployer et assurer l'intégration, la validation et le déploiement des services de télécommunications opérationnelles sur les sites isolés de la DSNA,

Les services de télécommunications dans le présent accord-cadre sont approvisionnés par le domaine INFRA, et plus exactement sous l'autorité du pôle Infrastructure Télécommunications et Réseaux (ITR).

DTI/INFRA/ITR	Projet	MPF-25-21137	Version	V1R0
NOTE	Titre	Location de services sur mesures de communications opérationnelles Outre-Mer	Du	09/06/2026

3 PERIMETRE GLOBAL

Le présent accord-cadre a pour objet la « Location de services de télécommunications opérationnelles pour les départements d'outre-mer de Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte.

Dans la suite du document, le terme « contrat » sera utilisé pour désigner cet accord-cadre.

Le pôle ITR de la DTI a en charge la conception et le déploiement des systèmes de réseaux d'information et de messagerie aéronautique pour les centres opérationnels de la DSNA.

Il est entendu par opérationnel, le fait que ces systèmes contribuent et sont parfois indispensables à la gestion de la circulation du trafic aérien sur le territoire métropolitain et en outre-mer. La sécurité aérienne et la régularité du trafic sont souvent liées au bon fonctionnement des réseaux opérationnels de la DSNA.

Ces réseaux reposent pour la partie WAN sur des services de communications loués aux opérateurs ; les exigences élevées en termes de SLA demandées sur ces services sont directement liées à la sécurité du trafic aérien. **Il en résulte des exigences de haut niveau sur les offres recherchées, à la fois sur le plan technique, mais également sur l'exploitation des services.**

Les services de communications opérationnelles objets de cet accord-cadre permettront à la DSNA d'assurer la continuité de service et d'accompagner les évolutions de son réseau.

Le périmètre géographique de cette consultation concerne les départements d'outre- d'outre-mer de Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte.

Les activités incluses dans le présent contrat sont listées dans les paragraphes suivants.

DTI/INFRA/ITR	Projet	MPF-25-21137	Version	V1R0
NOTE	Titre	Location de services sur mesures de communications opérationnelles Outre-Mer	Du	09/06/2026

4 ORGANISATION DE L'ACCORD-CADRE

Le présent chapitre présente de manière générale les prestations demandées au titre des 2 lots.

4.1 ALLOTISSEMENT

Les prestations attendues sont réparties en deux lots :

- Lot n°1 : concernant les départements d'outre-mer de Martinique, Guadeloupe et Guyane
- Lot n°2 : concernant les collectivités d'outre-mer de La Réunion et Mayotte

4.1 PRESTATIONS A REALISER

Pour tous les services ci-dessous, il est attendu la mise en place d'un service après-vente adapté au métier d'opérateur de trafic aérien exercé par la DSNA, incluant notamment un délai de prise en compte des demandes très rapide, une Garantie de Temps de Rétablissement, et un engagement contractuel sur le taux de disponibilité du service.

Services recherchés pour les lots n°1 et 2 :

Sur le périmètre géographique des lots 1 et 2, les services recherchés sont les suivants :

- La fourniture de services VPN IP 3 fixe, utilisant différents types de support en fonction des sites à atteindre
- La fourniture de services VPN Ethernet point à point, utilisant différents types de support en fonction des sites à atteindre
- La fourniture de services Internet (avec caractéristiques techniques professionnelles de type adresses IP publiques, débit symétrique garanti, sécurisation d'accès...)
- La possibilité d'évolution, de modification et de résiliation des différents services proposés,

Remarque : pour le lot N°1, la DSNA dispose actuellement d'une liaison VSAT entre l'aéroport de Guyane et le site radio déporté de Maripasoula ; cette liaison VPN IP fait partie des services recherchés dans cet accord-cadre

Remarque : il n'y a pas d'implantation DSNA à raccorder actuellement sur les petites îles de Guadeloupe (La Désirade, Marie-Galante ou Les Saintes)

DTI/INFRA/ITR	Projet	MPF-25-21137	Version	V1R0
NOTE	Titre	Location de services sur mesures de communications opérationnelles Outre-Mer	Du	09/06/2026

Caractéristiques particulières :

Compte-tenu du caractère opérationnel des services recherchés en support du trafic aérien, des caractéristiques supplémentaires seront présentes dans le CCTP de l'accord-cadre :

- L'assurance de la continuité des services en cas de redéploiement avec un nouvel opérateur,
- Un service de déploiement de qualité limitant au maximum les risques d'erreur d'intervention pouvant compromettre la régularité ou la sécurité du trafic aérien,
- Un service après-vente joignable H24 7J/7, en langue française, avec supervision proactive et proposant un haut niveau de réactivité pour la résolution d'incidents
- Des possibilités de sécurisation de parcours optique sur les sites aéroportuaires de la DSNA de manière à supporter des services à haute disponibilité
- La possibilité de raccorder des sites distants et parfois très isolés géographiquement, y compris de nouveaux sites en cours d'exécution de l'accord-cadre
- La possibilité de fournir des équipements d'accès possédant des options en termes d'alimentation électrique (24VDC, 48VDC, double alim...), en termes d'interfaces, ou de possibilités techniques
- La garantie de performances élevées (latence, gigue, pertes) et d'engagements contractuels de disponibilité.